

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUIN 2022**

Date de la séance précédente : 7 Avril 2022

Le 9 Juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

Étaient Présents : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, Mme Martine FONTANIÉ, M. Grégoire ECK, M. Freddy GAUTHIER, M. Gilbert PICCININI, M. Jean-Marie ROSALIE,

Était absent excusé : M. Éric ROSALIE

ORDRE DU JOUR :

Passage à la nomenclature M57 développée

M. le maire indique que le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/24, il offre un plan de comptes abrégé et des règles budgétaires assouplies.

La proposition du passage anticipé à la nomenclature M57 au 01/01/2023 est votée à l'unanimité des présents

Affichage Règlementaire : réforme de la publicité des actes

M. le maire explique qu'à compter du 1^{er} juillet 2022 les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, ces actes peuvent être rendus public soit par :

- publication électronique,
- affichage,
- publication sur papier, dans ce cas ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite

Après en avoir discuté le conseil propose de maintenir la publication des actes sur papier et de tenir ces documents à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

Cette proposition est votée à l'unanimité des présents

Décision modificative du budget concernant le projet numérique des écoles

M. le maire rappelle que dans le cadre du projet numérique pour l'éducation, subventionné par l'Etat, la somme de 3624.00 € était prévue au budget. Le total des dépenses s'élevant à 3654.00 €, une délibération modificative du budget doit être prise.

La décision modificative du budget est votée à l'unanimité des présents

Salle intergénérationnelle

Après en avoir discuté, il est proposé de supprimer la location de la salle pour l'après-midi.

La location se fera désormais :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| - à la journée de 8 heures à 20 heures au prix de | 50.00 € l'été (du 15/05 au 15/10) |
| | 70.00 € l'hiver (du 16/10 au 14/05) |
| - le week-end toujours au même tarif : | 90.00 € l'été (du 15/05 au 15/10) |
| | 120.00 € l'hiver (du 16/10 au 14/05) |

Possibilité de faire nettoyer la salle : 50.00 €

Caution : 300.00 €

La modification des conditions de location de la salle est votée à l'unanimité des présents

Instauration du Compte Epargne Temps (CET) pour le personnel

Un agent ayant souhaité ouvrir un compte épargne temps, M. le maire indique qu'il convient de fixer les modalités d'utilisation de ce compte épargne temps. Il précise que l'utilisation des jours du CET se fera uniquement sous forme de congés sous réserve des nécessités du service.

L'instauration du compte épargne temps dans les conditions précisées ci-dessus est votée à l'unanimité des présents.

Nomination d'un Conseiller Municipal Délégué

Avant d'aborder cette question, M. le maire demande au conseiller concerné de bien vouloir quitter la salle du conseil. M. le maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge de la bibliothèque municipale. La bibliothèque reçoit les enfants de l'école le lundi et jeudi après-midi, elle est également ouverte au public le lundi de 16 heures à 18 heures. La gestion de la bibliothèque représente en moyenne 5 heures de travail par semaine. Il souhaite allouer une indemnité mensuelle de 80.00 € à ce conseiller municipal délégué.

Après en avoir discuté la proposition de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge de la bibliothèque avec paiement d'une indemnité mensuelle de 80.00 € est votée à la majorité des présents :

Pour : 5 - Abstention : 3

Le conseiller ayant quitté la salle est rappelé

Révision des tarifs de branchement à l'eau du Bas Rhône (BRL)

Le raccordement des particuliers à l'eau du Bas Rhône nécessite des travaux plus ou moins importants. Le conseil municipal précise que la totalité des travaux de raccordement au Bas Rhône doit être à la charge du demandeur.

Cette proposition est votée à l'unanimité des présents.

Questions et informations diverses :

♦ Subventions allouées aux associations

M. le maire indique qu'il a reçu la demande de subvention du sporting club d'un montant de 250.00 € Et celle du comité des fêtes d'un montant de 3000.00 € Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents l'attribution de la subvention pour le sporting club Et à la majorité des présents : Pour 7 - Abstention 2 pour l'attribution de la subvention au comité des fêtes

♦ Distributeur de pain

Un nouveau distributeur de pain devrait être installé d'ici deux mois. Cet appareil distribuera uniquement du pain, les viennoiseries pourront être commandées le week-end. Cet appareil ne coûtera rien à la commune.

♦ La voie ferrée

M. le maire a été contacté par des responsables de la SNCF chargé d'étudier, sur les petites lignes ferroviaires fermées, la possibilité de les réhabiliter pour la circulation d'une navette « FLEXY » capable de rouler sur rail et sur route entre Castelnaudary et Revel. Les représentants de la SNCF ont apprécié les ouvrages remarquables et le paysage le long du tracé de cette voie ferrée. Une expérimentation sur une ligne pilote en région est prévue courant 2024.

♦ Aires de Jeux

La tyrolienne a été cassée le lundi de Pâques très certainement par des adultes. Une déclaration a été faite à la gendarmerie ainsi qu'à la compagnie d'assurances. Elle sera réparée après l'expertise des assurances. Ces aires de jeux sont prévues pour des enfants, afin d'éviter les dégradations nous vous demandons de respecter les consignes indiquées.

♦ Comité des fêtes

Nous vous rappelons que le comité des fêtes organise le vendredi 24 juin une auberge espagnole et le samedi 25 juin une matinée sportive avec un pique nique au lac de Lenclas (N'oubliez pas de réserver).

A noter le vendredi 24 juin pour les amateurs de rugby la finale du TOP 14 sera retransmise sur écran.

♦ Souilhe Football Club

L'amicale des joueurs du SFC organise le samedi 18 juin de 9 heures à 18 heures le tournoi de sixte séniors Guy Condouret. Venez nombreux encourager nos équipes

♦ Notre Dame des Champs

La statue de notre dame des champs a retrouvé toute sa splendeur. Un grand merci au travail accompli par des conseillers municipaux.

La séance est levée à 22h40

Le Maire
Raymond



La secrétaire
Martine FONTANIÉ

Toutes les informations concernant notre village sur le site internet de la mairie : souilhe.fr